



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique et réglementation

Question écrite n° 9285

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre du redressement productif, chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique, sur l'avenir de la filière numérique et sur l'innovation. Dans son rapport sur « le soutien à l'économie numérique et à l'innovation », l'inspection générale des finances recommande de recentrer la stratégie du FSN dans son volet « soutien aux usagers, contenus et services numériques innovants » sur un nombre plus limité d'actions et de susciter des associations d'acteurs à même de répondre aux appels à projet. Il lui demande les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Les nouvelles orientations pour l'utilisation des crédits du programme des investissements d'avenir encore disponibles ont été fixées par le Premier ministre dans le cadre du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi. Pour ce qui est du fonds national pour la société numérique (FSN), le pacte national prévoit le recentrage de son volet « usages, contenus et services numériques innovants » sur le développement de quelques technologies numériques stratégiques, comprenant en particulier le calcul intensif, la sécurité et l'informatique en nuage, et, grâce à la mise en oeuvre de « prêts numériques » calqués sur les « prêts verts », leur utilisation par les entreprises. A cette action portant sur le « coeur de filière numérique » s'ajoutera le financement de projets d'excellence en matière de modernisation de l'offre de soins sur quelques territoires intégrant pleinement la dimension numérique et d'actions ciblées dans le domaine de l'e-éducation. Ces nouvelles orientations répondent parfaitement à la préconisation de l'inspection générale des finances.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9285

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : PME, innovation et économie numérique

Ministère attributaire : Numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 novembre 2012](#), page 6249

Réponse publiée au JO le : [5 août 2014](#), page 6774